

SEANCE DU 25 MARS 2011

L'an deux mil onze, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme **Marie Claude MORVAN**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme **MORVAN Marie-Claude**, Maire, Mme **BIZIEN Jacqueline**, MM. **LE GUEN Raymond**, **CYRILLE Yves**, **LAGADEC Yves**, **KLEIN Jean Marie** Adjoints, M. **CAROFF Raymond**, Mmes **QUEINNEC Marie Anne**, **CAMUS Séverine**, **LE MINEUR Isabelle**, **PELÉ Michèle**, **CARIOU Claudie**, M **REHAULT Jean-Pierre**, Mmes **DEL VALLE DINEIRO Sandrine**, **BODÉRÉ Alabina Marina**, M **GUILLOU Philippe**.

ABSENTS : Mme **ROUFFIE Nolwenn**, MM **MERRIEN Joël**, **BARS Eric**

M **Yves CYRILLE** a été élu secrétaire de séance.

2011-03-25-1 FIXATION DES TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal,
Vu l'avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Fixe comme suit les taux des taxes directes locales pour 2011 :

- **Taxe d'habitation** : **16,43%**
- **Foncier bâti** : **17,38%**
- **Foncier non bâti** : **34,37%**

2011-03-25-2 COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET GENERAL

| <u>EXECUTION DU BUDGET</u> | | DÉPENSES | RECETTES |
|--|--|-----------------|-----------------|
| RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | 1 006 136.85 | 1 132 983.34 |
| | Section d'investissement | 424 474.80 | 644 025.06 |
| | | + | + |
| REPORTS DE L'EXERCICE | Report en section de fonctionnement | | |
| | Report en section d'investissement | 78 881.42 | |
| | <i>TOTAL (réalisations + reports)</i> | 1 509 493.07 | 1 777 008.40 |
| RESTES REALISER A REPORTER EN N + 1 (1) | Section de fonctionnement | | |
| | Section d'investissement | 376 210.00 | |
| | TOTAL DES RESTES A RÉALISER A REPORTER EN N+1 | 376 210 00 | |
| RÉSULTAT CUMULÉ | Section de fonctionnement | 1 006 136.85 | 1 132 983.34 |
| | Section d'investissement | 879 566.22 | 644 025.06 |
| | TOTAL CUMULÉ | 1 885 703.07 | 1 777 008.40 |

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Jacqueline BIZIEN 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Mme Marie-Claude MORVAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

A l'unanimité,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- 2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) arrête les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus ;
- 5°) Mme Marie Claude MORVAN, Maire, s'est retirée au moment du vote.

2011-03-25-3 COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Jacqueline BIZIEN, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Mme Marie Claude MORVAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

A l'unanimité;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| EXECUTION DU BUDGET | | DÉPENSES | RECETTES |
|--|--|-------------------|-------------------|
| RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | 62 278.51 | 84 581.91 |
| | Section d'investissement | 54 629.76 | 45 592.95 |
| REPORTS DE L'EXERCICE | Report en section de fonctionnement | | |
| | Report en section d'investissement | 27 011.29 | |
| | TOTAL (réalisations + reports) | 143 919.56 | 130 174.86 |
| RESTES REALISER A REPORTER EN N + 1 (1) | Section de fonctionnement | | |
| | Section d'investissement | | |
| | TOTAL DES RESTES A RÉALISER A REPORTER EN N+1 | | |
| RÉSULTAT CUMULÉ | Section de fonctionnement | 62 278.51 | 84 581.91 |
| | Section d'investissement | 81 641.05 | 45 592.95 |
| | TOTAL CUMULÉ | 143 919.56 | 130 174.86 |

- 2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3°) arrête les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus ;
- 4°) Mme Marie Claude MORVAN, Maire, s'est retirée au moment du vote.

2011-03-25-4 COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET LOTISSEMENT DE DORGEN AR C'HOAT HUELLA.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Jacqueline BIZIEN, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Mme Marie Claude MORVAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

A l'unanimité,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| EXÉCUTION DU BUDGET | | DÉPENSES | RECETTES |
|--|---------------------------|-----------------|-----------------|
| RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | 15 484.76 | |
| | Section d'investissement | | |
| REPORTS DE | Report en section de | | 15 484.76 |

| | | | |
|---|--|-----------|-----------|
| L'EXERCICE | fonctionnement | | |
| | Report en section d'investissement | | |
| | <i>TOTAL (réalisations + reports)</i> | | 15 484.76 |
| RESTES REALISER A REPORTER EN N + 1 (1) | Section de fonctionnement | | |
| | Section d'investissement | | |
| | TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER | | |
| RÉSULTAT CUMULÉ | Section de fonctionnement | | |
| | Section d'investissement | | |
| | TOTAL CUMULÉ | 15 484.76 | 15 484.76 |

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) arrête les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus ;

4°) Mme Marie Claude MORVAN, Maire, s'est retirée au moment du vote.

2011-03-25-5 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE M ROLLAND ET M LE VERGE DRESSÉ PAR M ROCH, RECEVEUR.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, à l'unanimité

Déclare, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2011-03-25-6 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE M ROLLAND ET M LE VERGE DRESSÉ PAR M ROCH, RECEVEUR.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, à l'unanimité

Déclare, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2011-03-25-7 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE DORGEN AR C'HOAT HUELLA DE M ROLLAND ET M LE VERGE DRESSÉ PAR M ROCH, RECEVEUR.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, à l'unanimité

Déclare, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2011-03-25-8 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010 BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 126 846.49 € à la section d'investissement.

2011-03-25-9 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 22 304.25€ à la section d'investissement

2011-03-25-10 BUDGET PRIMITIF GENERAL 2011

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de budget primitif établi après avis de la Commission des Finances.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **1 461 965 € à la section de fonctionnement** et à **1 130 710 € à la section d'investissement**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif de l'exercice 2011.

2011-03-25-11 BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2011

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de budget primitif établi après avis de la Commission des Finances.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 85 623€ à la section de fonctionnement et à de 68 123€ à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le budget primitif de l'exercice 2011 de l'assainissement.

2011-03-25-12 ATTRIBUTION DE MARCHE DE MAITRISE D'OUVRAGE CONSTRUCTION LOCAL TECHNIQUE

Mme le Maire rappelle qu'une consultation d'entreprises lancée sous la forme d'une procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un local technique a eu lieu. 3 cabinets d'architectes ont été reçus en mairie pour audition.

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances,

Décide à l'unanimité d'approuver le choix du pouvoir adjudicateur, sur le choix du marché à l'entreprise Tri-Angle de Brest pour un démarrage de la mission de maîtrise d'ouvrage,

D'autoriser Mme Le Maire à signer le marché désigné ci-dessus pour un montant de 22 724 € TTC.

2011-03-25-13 CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE

Mme Le Maire rappelle que la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas a validé une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un local technique.

La prestation s'établit sur la base d'un forfait de 3 294,98 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne autorisation à Mme Le Maire pour signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas pour la construction d'un local technique.

2011-03-25-14 FIXATION DU PRIX DU BOIS

Mme le Maire rappelle que sur demande de l'Office Nationale des Forêts, une coupe de bois sur des délaissés communaux a été réalisée fin décembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer le prix de vente du bois d'essences diverses comme suit :

Le bois sera vendu par lot de 3 stères au prix de 135 €TTC.

Tout le bois est à retirer au local technique sur rendez vous.

Le MaireLes Membres du Conseil Municipal